NOUVELLES CSN

24 février 1989

Numéro 285

OU SE CACHE

SALMAN RUSHDIE?

GARNOTTE



orsque les soeurs de la Congrégation de Saint-François d'Assise ont fondé l'hôpital du même nom, en 1914, elles ne se doutaient sûrement pas qu'un jour leur institution accueillerait et abriterait avec tant d'égards... la

moisissure Stachybotrys Atra. Des experts mondiaux sont venus qualifier cette «bibitte» de fortement dangereuse pour la santé devant le bureau de révision de la CSST. Lucie Laurin y était.

Page 3



Le fameux «bill Picard»

Dans son deuxième article sur l'ancien président de la CTCC-

CSN, Pierre Vadeboncoeur nous raconte dans quelles loufoques circonstances Maurice Duplessis, «cet homme qui ne dédaignait pas de travailler dans l'infiniment petit », avait fait adopter une loi taillée sur mesure pour embêter Gérard Picard.

Page 10

3 MARS

ON FREINE VOYAGEUR

Page 16



Avortement

Y a-t-il quelque chose de changé dans la vie des femmes?

Un an après la décision de la Cour suprême du Canada déclarant inconstitutionnelles les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement, y a-t-il quelque chose de changé dans la vie des femmes? NOUVELLES CSN a posé la question à cinq militantes.

Page 8

Coordination Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations

François Aubry
Jacques Bourdouxhe
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Pierre Paquette
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
André Pichette

Conception graphique Jean Gladu

Montage informatique Cintia Ferraro Jean Gladu Jean-Pierre Paré

Caricaturiste Garnotte

Impression Métropole Litho

Distribution L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe «Autorisation en cours»

Avis de changement d'adresse: CSN adressage 1601 de Lorimier Montréal H2K 4M5

RÉDACTION 514-598-2159 DISTRIBUTION 514-598-2233

POINT DE VUE

FARDEAU TROP LOURD POUR LES FAMILLES

aucuns reconnaissent que les services de garde au Québec souffrent d'un sous-financement chronique dont les conséquences principales sont des conditions d'emploi dérisoires pour les personnes qui y travaillent, des conditions de garde souvent déplorables pour les enfants qui les fréquentent et un effort financier devenu insupportable pour les familles à revenus faible et moyen.

Dans les faits, ce sont donc les femmes et les hommes qui ont la responsabilité de la garde des enfants, les parents et les enfants eux-mêmes, qui assument directement l'effort financier qui devrait être pris en charge par l'ensemble de la société.

Les piètres conditions de travail en milieu de garde sont bien connues et plusieurs d'études ont largement commenté le fait qu'au Québec, les ratios enfants/monitrices sont parmi les plus élevés au Canada. Ce qui est moins connu, cependant, c'est que la majorité des familles au Québec sont dorénavant dans l'impossibilité d'assumer tout fardeau financier supplémentaire qui découlerait d'une augmentation des tarifs de garde.

Lorsqu'on veut évaluer ce fardeau financier, deux facteurs doivent être considérés: la capacité de payer mesurée par les revenus des familles et le niveau de la contribution parentale.

r, il s'avère que tout au long des années 1980, et particulièrement au cours des années récentes, les revenus nets des parents n'ont pas suivi la hausse du coût de la vie alors que les tarifs en garderie augmentaient beaucoup plus rapidement que l'inflation.

Depuis le début de la décennie, les familles québécoises ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de façon sensible. Au Québec, en 1986, le revenu familial moyen net réel était inférieur de 2,1% à son niveau de 1980. Sans compter les hausses très importantes des taxes à la consommation décrétées depuis 1984.

Les statistiques canadiennes nous indiquent que les familles avec un enfant et celles avec trois enfants et plus ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 4,0% et 5,3% respectivement de 1980 à 1986, tandis que celles avec deux enfants ont vu le leur augmenter très légèrement (0,8%). En fait, les familles ayant un enfant disposaient en 1986 d'environ 1,400\$ de moins qu'en 1980.

i l'on compare l'évolution du revenu familial moyen après impôt à celle de l'indice des prix à la consommation, ainsi qu'à celle du tarif moyen dans une garderie sans but lucratif au Québec, on constate que les tarifs de garderie augmentent plus vite que le revenu familial moyen après impôt. Ainsi, de 1981 à 1986, alors que le tarif moyen en garderie augmentait de 32,9%, le revenu familial moyen augmentait de 27,0% chez une famille avec un enfant. La situation est semblable pour les familles ayant deux enfants et plus.

A la lumière de ces données, nous affirmons qu'il est tout à fait déraisonnable de penser que les familles québécoises, et tout particulièrement celles à revenus faibles et moyens pourront assumer dans l'avenir de nouvelles augmentations de tarifs pour la garde de leurs enfants.

a consolidation du réseau des services de garde passe néces-sairement par un accroissement substantiel des subventions directes qui permettra à court terme d'en améliorer les normes, d'assurer au personnel qui y oeuvre des conditions de travail décentes et de réduire graduellement mais de façon significative la contribution des parents.

François Aubry, économiste, Service de recherche CSN.

NOUVELLES CSN 285 page 2

ien que le toit coule depuis 18 ans et qu'une mystérieuse maladie soit apparue parmi les employés qui circulent quotidiennement sous les plafonds détrempés et foulent les tapis moisis, l'administration se refuse farouchement à tout nettoyage.

Le syndicat a obtenu 14 jours

La singulière hospitalité sion pre sisse son que ploy d'un hônitalité que ploy

par Lucie Laurin

16h45, Holiday Inn centreville, Québec, le 9 février 1989.

Le bureau de révision de la CSST, tribunal composé d'un président - neutre, en principe - choisi parmi les fonctionnaires de la CSST, un assesseur patronal et un assesseur syndical, entend la cause concernant l'hôpital St-François d'Assise. L'institution dont il est ici question s'est mérité une solide réputation d'hospitalité... après qu'on eût découvert dans ses murs et dans son système de ventilation une impressionnante collection de moisissures dont l'une, aussi rare que toxique, porte le joli nom de Stachybotrys atra.

ces devant le bureau de réviétablir la les moi-

d'audien-

sion pour établir la preuve que les moisissures identifiées sont bel et bien toxiques et que les employés étaient justi-

fiés d'exercer leur droit de refus, en novembre dernier, lorsque l'IRSST a ren-

du public son rapport établissant la présence, dans l'hôpital, de telles moisissures. Ce matin, Claude Mainville, ingénieur au Service du génie industriel de la CSN, est venu décrire la façon dont furent effectués-clandestinement-les prélèvements de moisissures sur les murs, dans le système de ventilation et dans l'air de l'hôpital.

Un témoin incorruptible

Cet après-midi, Mme Wanda Smoragievicz, docteure en biochimie à l'UQAM, a été appelée à



Mme Wanda Smoragievicz

la barre des témoins. Interrogée par l'avocat de la CSN, Me Marius Ménard, elle a décrit les moisissures pathogènes contenues dans les échantillons remis par Claude Mainville et identifié les toxines sécrétées par ces organismes, de puissants produits agissant sur les systèmes nerveux et immunitaire. L'avocat patronal s'est ensuite livré à un contre-interrogatoire pénible et interminable, s'empêtrant dans des questions de détails scientifiques qu'on lui soufflait et dont il ignorait la signification. Voyant qu'il a perdu son temps, il tente maintenant de mettre en doute la probité du témoin.

- Mme Wanda, les échantillons que vous avez analysés étaient numérotés et vous en ignoriez la provenance: ne craigniez-vous pas d'avoir

été dupée?

- Il est vrai que j'ignorais la provenance des échantillons. Mais quelle importance pour moi qu'ils proviennent de tel étage, telle aile ou telle pièce? Je préférais ne pas le savoir. Je suis une scientifique et ce qui me préoccupait, ce n'était pas d'appuyer la CSN, mais de découvrir s'il y avait danger potentiel pour la santé dans un édifice public. Par ailleurs, les échantillons avaient été prélevés de façon rigoureuse, selon les normes.

 N'aurait-il pas été préférable d'effectuer aussi des prélèvements à l'extérieur de l'édifice ou dans un autre édifice, afin de comparer les résultats?

-Surtout pas! En quoi le fait de savoir que la voisine est malade peut-

il m'aider à guérir?

Me Jobin baisse la tête. Son cerveau, encombré de données scientifiques non digérées, cherche fébrilement un sujet qui fera diversion. Fort à propos, le directeur adjoint des services auxiliaires de l'hôpital, Michel Bouchard, assis à sa droite, lui souffle une question.

Denis Jobin est déçu. Il avait réussi une percée intéressante, ce matin, pendant le contre-interrogatoire de Claude Mainville. En comparant l'étude de la CSN à celle de l'IRSST, il avait cru faire ressortir des contradictions. Il avait espéré faire confirmer ses trouvailles par une scientifique et ainsi discréditer, en une seule question, toute l'enquête de la CSN...

Des maux imaginaires

Carl'avocat patronal est payé à prix fort par l'administration de l'hôpital St-François d'Assise pour tenter de convaincre les membres du bureau de révision de la CSST que les moisissures découvertes par la CSN et l'IRSST sont inoffensives, qu'on les retrouve partout, et que les maux dont se plaignent les syndiqué-e-s sont purement imaginaires. Il est encadré, pour ce faire, par Michel Bouchard et Florent Lavoie, agent en relations de travail.

Cet après-midi, l'équipe patronale s'est adjoint une spécialiste: Anne-Claude Picard, microbiologiste qui, en d'autres temps, s'est révélée une scientifique de peu de rigueur lorsqu'elle a déclaré, sans examen préalable, que les syndiquées présumément malades étaient atteintes, tout simplement, de «fatiguettes de discothèque».

Parmi ces syndiquées, des femmes dans la cinquantaine, incapables de travailler désormais, brisées à jamais, atteintes du «syndrome de St-François d'Assise» dont le principal symptôme est une fatigue extrême.

Pavé pour étirer le temps!

Mais madame Picard est une personne très occupée. Comme elle ne pouvait être présente ce matin, l'avocat patronal a étiré lamentablement le contre-interrogatoire de Claude Mainville afin de retarder le témoignage de Wanda Smoragievicz jusqu'après l'ajournement du midi.

- Monsieur Mainville, combien de prélèvements avez-vous faits et à quelle date?

-Monsieur le président, le témoin a déjà répondu à toutes ces questionslà, on ne va pas recommencer!

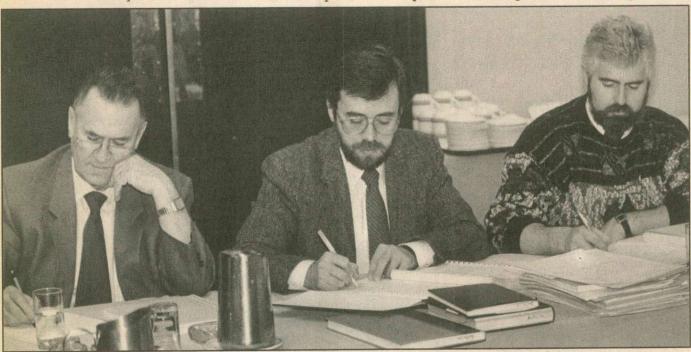
Gagner du temps. C'est ce que cherche la partie patronale. Tant que traînent les procédures en bureau de révision, la décontamination de l'hôpital ne commence pas. Alors, au moindre prétexte, on demande un ajournement. Au cours du contre-interrogatoire, on répète inlassablement les mêmes questions. On prend les moyens pour faire en sorte que la CSN ne puisse

faire entendre plus de deux témoins par jour alors qu'elle en a prévu quatre, assumant, à grands frais parfois, leur déplacement depuis Montréal, Ottawa, Chicago, etc.

Un témoignage capital

Madame Picard sera là, demain. Car demain, c'est le grand jour. La CSN fera entendre un témoignage capital: celui du Docteur David Miller, professeur en mycologie au Centre de recherche Agriculture Canada et spécialiste mondial de la moisissure *Stachybotrys atra*. La partie patronale est sur les dents...

Elle a raison. L'éminent chercheur identifiera les humidificateurs sales et les fuites d'eau comme d'excellentes conditions de prolifération de moisissures dans l'air intérieur, conditions que l'hôpital St-François d'Assise réunit admirablement. Il déclarera que les toxines produites par *Stachybotrys atra* sont dix fois plus puissantes lorsqu'elles pénètrent dans les poumons par inhalation que lors-



Le bureau de révision qui entend la cause St-François d'Assise: Gonzague Langlois, assesseur patronal, Jean-Pierre Crête, président, et Michel Auclair, assesseur syndical. Devant eux ont déjà défilé onze travailleuses et travailleurs atteints du syndrome de St-François d'Assise, qui ont exercé leur droit de refus en novembre 1988. Les membres du bureau de révision ont également entendu le témoignage de M. Jean-Guy Mainguy, exdirecteur général de l'hôpital, venu déclarer que les problèmes d'infiltration d'eau dans l'aile A remontent à 1972, année de la construction de cette aile. M. Mainguy a mentionné que l'hôpital avait intenté des poursuites

contre l'entrepreneur, poursuites qu'une intervention du ministère de la Santé et des Services sociaux avait fait avorter, le tout se soldant par un règlement horscour. Enfin, dernier témoignage à ce jour mais non le moindre, les membres du bureau ont entendu, le 17 février dernier, celui de Williams Croft, spécialiste en toxicologie environnementale du Wisconsin, qui a déclaré que le syndrome de St-François d'Assise peut causer des lésions irréversibles au cerveau et s'attaquer au système cardiovasculaire. Des révélations qu'il serait difficile de prendre à la légère...

qu'elles sont injectées directement dans le sang ou ingérées. Il affirmera également qu'au cours de ses recherches dans des édifices publics, il n'a jamais rencontré le Stachybotrys atra dans les systèmes de ventilation, faisant ainsi mentir l'administration de l'hôpital qui



Le Docteur David Miller

prétend que cette moisissure pro-

lifère partout.

Álors, la partie patronale réclamera du temps, beaucoup de temps, pour préparer son contreinterrogatoire.

La CSST ordonne plus de 300 corrections!

a CSST, on le sait, c'est comme la tour de Pise: et point n'est besoin de préciser de quel côté elle penche! Voilà pourquoi le problème de l'hôpital St-François d'Assise, connu depuis 1982, dure toujours. Néanmoins, le 11 novembre dernier, à la suite de la publication du rapport de l'IRSST et de l'exercice du droit de refus par une dizaine d'employé-e-s, l'inspecteur Mi-chel Bolduc de la CSST émettait un avis de correction blâmant l'employeur de n'avoir pas pris les moyens de protéger la santé et la sécurité du personnel; ce qui ne l'empêchait pas, en même temps, de retourner au travail ceux qui avaient exercé leur droit de refus, disant que «le risque ne constituait pas un danger»!

L'administration hospitalière n'ayant toujours pas bougé, la

CSN demandait que l'inspecteur prépare un rapport détaillé précisant les méthodes à employer pour le nettoyage prescrit à l'employeur. À la suite de cette demande et avec le consentement des autorités, une inspection des lieux était organisée, à laquelle prenaient part un hygiéniste industriel de l'IRSST, un architecte de l'hôpital, une représentante syndicale et un travailleur. La visite a duré six jours. Au cours de l'inspection, le représentant de l'IRSST a voulu vérifier, avec son crayon, l'état d'un mur: son crayon s'est enfoncé dans le mur comme dans du beurre mou...

Sur les six étages

Le 13 février dernier, l'inspecteur Bolduc remettait un rapport d'intervention extrêmement détaillé, contenant plus de 300 corrections à effectuer sur les six étages que compte l'aile A. Au nombre de ces corrections: des tuiles à

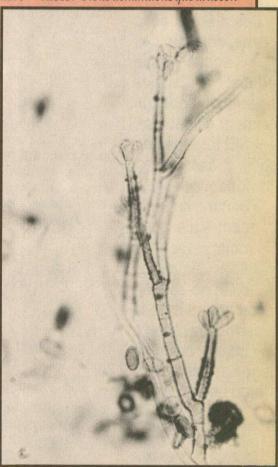
changer, des tapis à arracher, un murà refaire, des fenêtres à réparer, etc. Détail fort instructif, l'endroit qui nécessite le plus de corrections est la chambre mécanique, au soussol, là où se trouve le conduit principal qui amène l'air frais et où le rapport note la présence de trois souches de moisissures différentes.

L'inspecteur Bolduc a avisé les représentants syndicaux de son intention de recommander au contentieux de la CSST l'émission d'un avis préalable selon lequel l'hôpital est mis à l'amende pour n'avoir pas respecté la deuxième partie de l'avis de correction du 11 novembre 1988 touchant la décontamination des systèmes de ventilation.

Des précautions à prendre

La vice-présidente Céline Lamontagne a exprimé en ces termes la satisfaction de la CSN: «L'employeur a toujours feint d'ignorer le problème: avec toutes les précisions que le rapport contient, il ne pourra plus fuir ses responsabilités!»

Par ailleurs, elle a dit s'inquiéter de la façon dont les opérations de décontamination seront effectuées: «Nous demandons que la décon-



Voici, grossie 400 fois, la «bibitte» qui est au coeur de l'intrigue à l'hôpital Saint-François d'Assise: Stachybotrys atra est son joli nom.

tamination soit faite avec précaution, afin que personne, ni parmi les employé-e-s, ni parmi les patients, ne soit exposé à ces poussières contaminées pouvant contenir des toxines».

Des briques ou des personnes

La relance des services publics, par l'ajout de ressources humaines et matérielles. constitue un enjeu important pour les syndicats de la CSN des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, dans les négociations qui viennent de débuter. Et lorsque l'on examine en profondeur des cas comme celui du centre d'accueil pour personnes âgées Foyer Val d'Or, on se rend compte qu'il y a là parfois davantage qu'un «enjeu de négociations», mais bien une urgence.

> par Jacques Bourdouxhe

Investissons dans la dignité» tel était le slogan retenu par la direction du Foyer de Val D'Or lors de la journée «portes ouvertes» du 4 décembre dernier. Cette activité de relations publiques visait à redorer le blason de ce Centre d'accueil pour personnes âgées, sensiblement malmené dans la presse régionale en 1988, et surtout pour rendre public un projet de réaménagement et d'agrandissement de 6 millions \$ soumis au Conseil du Tré-

Le Foyer a été construit, il y a vingt ans, comme un hôtel pour retraités bien portants, mais se retrouve aujourd'hui confirmé dans un rôle de centre d'accueil de soins de longue durée d'une capacité de 92 lits. Le projet de l'administration prévoit le début des travaux en 1990, et leur fin en 1995.

Mais actuellement, et d'ici là, qu'arrive-t-il des bénéficiaires, plus de 80 personnes âgées en perte d'autonomie pour la plupart?

S'agirait-il d'une opération destinée à faire croire à la population de la région que les problèmes du Foyer ne vont se régler que par la construction de nouveaux équipements?

Une enquête du ministère

En septembre 1988, Mme Lucille B. Coulombe et M. Jean-Maurice Gendreau, du service de contrôle de la qualité du ministère de la Santé et des Services sociaux, faisaient enquête au Foyer. Leur rapport, sorti le 6 décembre, identifie «les nombreux problèmes que créent la non-fonctionnalité de l'édifice et l'alourdissement de la clientèle». Les enquêteurs y constataient 16 problèmes dans l'administration et l'organisation des services, assortis d'autant de recommandations.

Des critiques sérieuses

Les plus importantes concernent «l'absence d'un médecin responsable des soins médicaux», «le plan d'organisation du personnel» et «un manque de personnel dans plusieurs services (nursing, service alimentaire, entretien)», «des manques dans l'équipement de

plusieurs services», «une grande pénurie d'unités de linge propre et souillé», «absence de lits d'hôpital articulés, de charriot chauffant, manque de chaises gériatriques, de barres d'appui dans les salles de bain...»

Une réalité connue de l'administration

Les enquêteurs affirment de plus: «Votre politique de gestion, pour être efficace, devrait prévoir un nombre suffisant de personnel aux soins, à l'entretien, à la cuisine et aux autres services». Sur les équipements, ils rajoutent: «l'un de ces moyens serait de fournir aux employés les outils leur permettant de travailler plus efficacement, et ainsi aider à l'humanisation des soins et accroître la satisfaction des salariés au travail».

Or, «ces constats ne sont pas nouveaux pour les salarié-e-s du Foyer», de nous dire Margot Boisvert, présidente du syndicat FAS-CSN. Des rapports de la directrice des soins infirmiers datant de 1985 et de mars 1987 faisaient déjà état de l'alour-dissement de la clientèle.

Celui de février 1988, identifiait «un manque de 39,53 heures soins travaillées par jour pour 85



Pour Margot Boisvert,
«l'humanisation des soins,
chez nous, cela passe par
l'humanisation de nos
conditions de travail, pas par
la promesse de millions pour
une nouvelle bâtisse dans
cinq ans».

bénéficiaires». Pour une capacité de 92 bénéficiaires, il s'agit d'un «manque annuel de 251,972\$, seulement aux soins infirmiers, pour que le foyer soit en mesure de fournir les soins complets, sécuritaires et de qualité».

La formation

Selon la présidente du syndicat, la formation et le suivi pour instaurer les plans d'interventions individualisés pour les résident-es nécessiteraient, selon les prévisions de la direction, au moins 15,000 dollars. Il s'agit d'une des lacunes dénoncées dans le rapport Coulombe-Gendreau.

«Les équipements, ca presse!»

La détérioration de l'état de santé de la clientèle et la réduction des effectifs, conjuguées à l'absence d'équipements adéquats entraîne, selon Margot Boisvert, des problèmes aigus de santésécurité pour les employé-e-s. «Cela commence par des bursites ou des tendinites, puis ce sont les anti-inflammatoires, ou la cortisone, puis, on te propose l'opération».

«Deux filles ont été opérées, les tendons enlevés, à cause de déchirures aux épaules. Elles sont deux pour faire les 300 repas par jour, 7 jours par semaine, avec seulement un

aide-général deux jours par semaine, depuis les coupures de 85/86. Et je ne vous parle pas des diètes nombreuses maintenant, ni du ventilateur à la vaisselle qui ne fonctionne pas».

Elle nous explique que ce sont les préposées qui doivent aller chercher les cabarets à la cuisine pour les monter aux pensionnaires qui mangent à leur chambre; elles aident même à la vaisselle. Le charriot chauffant est remisé dans le garage, l'employeur n'a pas encore formulé de réponse à cette recommandation du rapport des enquêteurs, de rajouter la présidente.

Aux soins infirmiers

Dans son service, les travailleuses desservent plus de 70 pensionnaires répartis sur trois étages. «Cinq temps partiels réguliers sur six sont suivis pour des maux de dos et d'épaule,

dont une par la CSSST pour une entorselombaire. Parmi les temps comp-



Le président du Conseil central du Nord-ouest québécois, Serge Lefebvre, en compagnie d'un bénéficiaire du Foyer Val d'Or.

lets, cinq sur huit sont aux anti-inflammatoires ou à la cortisone. C'est plus possible, de conclure Margot, nous sommes en train de nous brûler, toutes».

Elle raconte également qu'une personne se retrouve seule dans un département fermé, appelé l'Oasis, avec neuf ou dix patients, dont plusieurs atteints de la maladie d'Alzheimer, avec une sonnette pour appeler à l'aide en cas d'urgence.

Des relations de travail difficiles

Pour Margot Boisvert, préposée aux bénéficiaires depuis dix ans au Foyer, le portrait des relations de travail est suffisamment explicite. «109 griefs pour un syndicat de 76 membres: la plupart portent sur des fardeaux de tâches, des abolitions ou transformations de postes, des

remplacements refusés». Le statut des effectifs est le suivant: 20 temps com-

plets, 33 temps partiels réguliers et 26 personnes sur la liste de rappel. «Jusqu'à tout récemment, M. Benoit, le directeur général, ne trouvait jamais le temps de nous rencontrer et de régler les problèmes».

Appui de la CSN

Depuis l'enquête, et les lettres d'appui que les syndicats du Conseil central du Nord-ouest québécois font parvenir au syndicat avec copie à l'employeur, il y a bien eu quelques rencontres préliminaires de négociations.

Cependant, dans le plan de travail du directeur général concernant les suites au rapport Coulombe-Gendreau, on ne trouve pas un mot sur les manques d'effectifs. Pour les équipements, la balle est renvoyée au Conseil régional.



En tournée dans la région, les 7 et 8 février, la vice-présidente de la CSN Monique Simard a visité le Foyer de Val D'Or. Elle a apporté l'appui de la centrale au syndicat, et insisté pour que «l'employeur et le Conseil régional de la Santé et des Services sociaux fassent débloquer, de toute urgence, les sommes minimales qui permettraient de rétablir à court terme la situation des services et des conditions de travail au Foyer».

Après le jugement de la Cour suprême sur l'avortement

Pourquoi il n'y en a pas, de vide juridique!

par Lucie Laurin



Nicole Loiselle, Comité de condition féminine de la CSN.



Michelle Emond, Coalition nationale pour l'avortement libre et gratuit.



Nathalie Moreau, Comité des jeunes de la CSN.



Ginette Bastien, Centre de santé des femmes de Montréal



Ginette Busque, Fédération des femmes du Ouébec.

Le 28 janvier 1988, la Cour suprême du Canada déclarait inconstitutionnelles les dispositions du Code criminel relatives à l'avortement. Un an plus tard, y a-t-il quelque chose de changé dans la vie des femmes? À l'occasion du 8 mars, NOUVELLES CSN a posé la question à cinq militantes: Michelle Emond, de la Coalition nationale pour l'avortement libre et gratuit, Ginette Busque, de la Fédération des femmes du Québec, Ginette Bastien, du Centre de santé des femmes de Montréal, Nathalie Moreau, du Comité jeunes CSN et Nicole Loiselle, du Comité national CSN de la condition féminine.

L'avortement n'est plus un crime. Voilà ce qu'il y a de changé, ont-elles répondu. Mais il n'est pas plus accessible pour autant

Et rien n'indique qu'il le deviendra bientôt. L'invalidation de l'article 251 du Code criminel n'a pas eu pour effet de reconnaître aux femmes le droit à l'avortement libre et gratuit. Et la teneur de la décision a de quoi soulever des inquiétudes...

Les juges ont statué que c'est la procédure d'obtention d'un avortement thérapeutique (approbation par un comité d'avortement thérapeutique d'un hôpital accrédité ou approuvé) qui constitue une atteinte à l'intégrité physique et émotionnelle des femmes: «Forcer une femme, sous la menace de sanction

criminelle, à mener le foetus à terme, à moins qu'elle ne remplisse certains critères indépendants de ses propres priorités et aspirations, est une ingérence profonde à l'égard de son corps et donc une atteinte à la sécurité de sa personne». L'objectif du législateur, protéger le foetus, était donc parfaitement justifié à leurs yeux, mais il a choisi, pour le réaliser, des moyens arbitraires et injustes.

L'autonomie personnelle vs l'intérêt de l'Etat

La juge Bertha Wilson a abordé la question de façon moins étroite, en invoquant la liberté de la femme enceinte: «Le droit à la liberté énoncé à l'article 7, écritelle, garantit à chaque individu une marge d'autonomie personnelle sur les décisions importantes touchant in-

timement à sa vie privée». Sans être obligé d'approuver ces décisions, l'État doit donc les respecter. La juge Wilson a également souligné le fait que l'article 251 viole la liberté de conscience: «La décision d'interrompre ou non une grossesse est essentiellement une décision morale et, dans une société libre et démocratique, la conscience de l'individu doit primer sur celle de l'État».

Avant dit cela, la seule représentante des femmes au plus haut tribunal du pays a ajouté que le foetus devrait être considéré en termes de phases, et que l'État devrait adopter une approche permissive pour les premiers stades de la grossesse et restrictive pour les derniers. Cette ouverture inquiète grandement nos cinq militantes: «Ce jugement s'appuie sur la notion, très floue, de l'intérêt de l'Etat. A quel moment l'intérêt de l'État à protéger la vie entre-t-il en jeu? On s'aventure en terrain dangereux, puisque le seuil de viabilité recule à mesure que les technologies avancent!»

Entretemps, la Commission de réforme du droit a déposé son rapport dans -lequel elle recommande un amendement au Code criminel ayant pour effet d'autoriser l'avortement jusqu'à la 22e semaine de gestation.

Anticipant cette recommandation, les participantes se sont opposées à toute législation limitative: «Permettre à l'Etat d'imposer des contraintes, c'est ouvrir la porte à des ingérences illimitées: au nom de l'intérêt supérieur de l'État, on pourra, par un jugement de cour, imposer une césarienne, une hospitalisation en fin de grossesse, un changement dans les habitudes de vie, des chirurgies foetales in utero, etc. D'ailleurs, le débat qui s'est déroulé aux Communes lors du vote libre sur l'avortement, en juillet dernier, était centré sur le problème de la dénatalité. On devine aisément les priorités qui motiveront les députés: ça n'a pas d'allure, le Canada perd 70 000 citoyens par an! Les femmes ne sont guère plus, à leurs yeux, que des incubateurs...»

Seulement 0,3%

Les partisans d'une législation restrictive pour les derniers stades de la grossesse invoquent souvent la nécessité de restreindre les avortements tardifs. Or, ces avortements effectués après la 20e semaine ne représentent que 0,3% du total. Ce sont, essentiellement, les cas où les résultats d'une amniocentèse font craindre des malformations foetales, des grossesses à risques et des adolescentes, qui ont souvent tendance à nier qu'elles sont enceintes. «Va-t-on traiter ces adolescentes en criminelles?» se sont inquiétées les militantes. Par ailleurs, il y aura toujours des cas frontières avec lesquels on sera mal à l'aise; mais on ne peut pas imposer une législation à l'ensemble des femmes à cause de cas exceptionnels!»

Il y a aussi les avortements devenus tardifs à cause de services déficients pendant les stades précoces. «Des avortements qui pourraient facilement être évités, ont commenté nos invitées. En réalité, s'il y avait des services adéquats - et c'est la tâche à laquelle devrait plutôt s'atteler le législateur -, on n'aurait des avortements tardifs que pour les cas d'amniocentèse».

Les NTR

Si les ressources manquent cruellement aux femmes qui souhaitent un avortement, elles abondent, par contre, dans le

domaine des nouvelles technologies de reproduction (NTR). La recherche dans ce domaine progresse à toute allure, alors qu'il ne se fait à peu près plus rien en matière de contraception. «Il est aisé de voir où sont les intérêts d'un Etat qui coupe les subventions à la recherche sur la contraception et s'apprête à légiférer pour restreindre l'accès à l'avortement!», se sont exclamé les participantes qui, par ailleurs, ont vivement souhaité l'intervention du gouvernement pour imposer une réglementation relative aux NTR.

Les militantes ont résumé leur

pensée en ces termes: «Aussi intéressante que soit la décision de la Cour suprême, elle trace les balises d'une future législation, dont on n'a absolument pas besoin. Il n'y a pas de vide juridique. L'avortement n'est plus un crime; c'est un geste médical, assujetti à la réglementation provinciale de la pratique médicale. D'ailleurs, depuis le jugement, il ne s'est passé aucune catastrophe qui pourrait justifier une nouvelle législation. En ce qui concerne le meurtre d'un enfant vivant et viable, on a déjà tout ce qu'il faut dans le Code criminel.»

Le fanatisme n'a pas de pays

Il n'y a pas que Khomeiny. Il y a aussi les vaillants chevaliers pro-vie. Pour certains d'entre eux, le droit à la vie, c'est tellement important qu'ils sont prêts à tuer pour le faire reconnaître... Aux États-Unis, ils placent des bombes dans les cliniques d'avortement. Au Canada, les «redresseurs de torts causés aux foetus» défient les injonctions, affrontent les peines d'emprisonnement. Les Borowski et Chartrand, qui se sentent personnellement concernés par le sort des occupants des utérus, remuent ciel et terre pour obtenir des tribunaux l'ordre d'arrêter les «massacres».

Pas besoin de se donner tant de mal, pourtant. Nos députés et sénateurs sont là. Le sénateur Haidasz a déposé, le 18 mai 1888, pardon: 1988, un projet de loi intitulé «Protection des êtres humains non encore nés» - la vie de ces êtres humains se situant entre la conception et la naissance - stipulant que l'avortement est passible de l'emprisonnement à perpétuité. Heureusement que la peine de mort est abolie!

Quant à nos députés fédéraux, ils ont débattu longuement, en juillet 1988, d'une motion relative à l'avortement. La majorité d'entre eux n'avaient pas lu le jugement de la Cour suprême. Pourquoi l'auraient-ils fait alors qu'ils avaient, entre leurs mains, la vie de milliers de petits êtres malencontreusement logés dans ce qui est devenu, selon leurs dires, «le lieu de résidence le plus dangereux au Canada, l'utérus humain?»

Histoires de village

par Pierre Vadeboncoeur



Le vindicatif premier ministre
Duplessis est allé jusqu'à faire
adopter le «Bill Picard »pour priver
le président de la CTCC
de son permis de conduire,
rétroactivement de surcroît. «Pour
embêter quelqu'un ou se venger
de lui, cet homme ne dédaignait
pas de travailler dans l'infiniment
petit », rappelle Pierre
Vadeboncoeur.

Photo tirée de *Duplessis et son temps*, de Robert Rumilly, Ed. Fides.

partir de la grève de l'amiante de 1949, la CTCC fut surveillée de près par Duplessis et directement combattue par lui. On disait de lui qu'il avait une «ligne directe» avec le président de la Commission des relations ouvrières, cette commission qui, à l'époque, accordait ou refusait les accréditations de syndicats. Il devenait anormalement trop difficile, pour la CTCC, d'obtenir gain de cause devant cette commission. Mais Duplessis, autocrate, vindicatif, tombait aussi dans la persécution mesquine et personnelle.

Al'époque, lointaine, où Marchand était jugé plus dangereux que Picard, le premier ministre, à l'occasion d'une délégation de la CTCC, accepta de recevoir celle-ci mais à la condition que Marchand n'en fasse pas partie... Mais Picard ne perdait rien pour attendre et il allait avoir son tour. Ce sera l'histoire du «bill Picard», une loi que Duplessis fit adopter tout exprès contre lui. Cette historiette loufoque vaut la peine qu'on la raconte, car elle donne une certaine idée de la petite société fermée et folklorique qu'était le Québec au début des années 50 et elle en dépeint le climat. Les faits de cette affaire sont ridiculement insignifiants, comme on le verra. Duplessis, pour embêter quelqu'un ou se venger de lui, ne dédaignait pas de travailler dans l'infiniment petit.

Saint-Janvier, P.Q.

Picard, donc, un jour, avait traversé le village de Saint-Janvier, situé entre Montréal et Saint-Jérôme, à une vitesse d'environ 60 milles à l'heure. Il faut savoir que ce village comptait un bien petit nombre de maisons, distribuées de part et d'autre de la route 117, très large là comme partout, de sorte qu'on se rendait à peine compte qu'on était dans un village: à cet endroit, c'était comme une rase campagne un peu plus peuplée, avec une route un peu plus bordée d'habitations qu'ailleurs. Picard fut arrêté et il eut son procès.

Une histoire de basse-cour

Il me demanda de le défendre en qualité d'avocat. Il fut trouvé coupable. Le juge Lafontaine, un «bleu», vieux partisan de Duplessis, ne se contenta pas de le condamner à la perte de son permis mais lui tomba dessus avec un sermon. J'entends encore cet absurde magistrat tonner du haut de sa tribune: «Monsieur Picard, criait-il presque, ce n'est pas de la justice sociale que vous avez faite là, c'est de l'injustice sociale!» Textuel. La CTCC n'était pas très bien vue dans les parages...

Cette histoire minuscule, déjà grotesque, eut une suite en deux temps, tout aussi amusante. Pendant ou après le procès, Michel Chartrand et Picard, retournant de Saint-Jérôme à Montréal, s'aperçurent soudain qu'ils suivaient le juge Lafontaine! Ils traversèrent Saint-Janvier à la même vitesse que lui, c'est-à-dire à 60 milles à l'heure... La situation était piquante, cocasse. La vitesse fut notée, évidemment. Michel, après la condamnation de Picard, se fit naturellement un devoir, à la radio de Sherbrooke, ville où il travaillait alors, je crois, de raconter à quelques reprises l'incident et de se moquer copieusement du juge. On sait ce dont Michel Chartrand est capable dans ce genre!

Cela prit les proportions d'un joyeux scandale impliquant la «Justice» et les juges de «basse-cour», comme Chartrand désignait les magistrats des juridictions inférieures. On s'amusait tout de même beaucoup dans ce temps plein de raseurs. Et Michel, à lui tout seul, valait Le Canard enchaîné.

L'aumônier entre en scène

Or, le juge Lafontaine, pour comble, était l'oncle de l'abbé Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal. L'oncle communiqua avec le neveu en lui demandant d'intervenir pour faire cesser cette provocation qui faisait rire de lui. L'abbé, au lieu d'envoyer promener son oncle, essaya de s'acquitter de sa mission! Mal lui en prit, car quelle chance avait-il avec nous - et à plus forte raison avec Michel? Donc, il fut encore question de l'oncle de Jean-Marie sur les ondes, et de la basse-cour...

Pendant ce temps, Picard, fin comme une mouche, ne se tenait pas pour battu. Il réfléchit à son affaire et étudia le texte de loi le concernant. Ce ne fut pas long. Comme il trouvait fréquemment des solutions pour les autres, avec la même efficacité il en découvrit une pour lui-même. Le tribunal lui avait retiré son permis de conducteur. Mais la loi parlait également d'un permis de chauffeur. Celui-ci donnait les mêmes droits que celui-là, plus d'autres. Picard raisonna: «Je n'ai plus droit au premier, mais qu'est-ce qui m'empêche de me procurer le second?» Il obtint donc son permis de chauffeur, mais par une précaution qu'il ju-

gea opportune, afin de ne pas se voir refuser arbitrairement cet autre permis par le premier fonctionnaire venu, il le demanda sous un autre de ses prénoms. C'était parfaitement légal.

Le «bill Picard»

A l'origine du «Bill Picard», un

joyeux scandale impliquant un juge de «basse-cour» que

Michel Chartrand avait fait

faisait rire toute la province.

éclater à la radio et qui

L'aumonier du

Conseil central de

Montréal s'y est

même brûlé les

doigts.

Tout allait pour le mieux lorsque Picard, qui conduisait maintenant sa voiture, fut reconnu au volant et interpellé. Duplessis, déjoué par l'astuce de Picard, prit les grands moyens. Il s'arma d'une bombe pour écraser la mouche qui l'agaçait. Ce fut une loi, faite sur mesures, et que l'opinion appela tout de suite le «bill Picard». Elle statuait que

la perte du permis de conducteur entraînait la nullité de tout permis de chauffeur et elle s'appliquait, rétroactivement, au cas Picard.

Le piéton

Il ne conduisit plus jamais d'automobile. Plus tard, on l'invita officieusement à demander un permis nouveau. Il refusa. Ce petit fait dit à sa manière que cet homme-là était du côté des piétons, l'avait toujours été et l'est toujours resté. Il n'a jamais recherché de carrière avantageuse, ni dans la politique ni ailleurs.

Il quitta la présidence de la CTCC en 1958. Il gagna comme il put sa croûte par la suite: président du Conseil central de Montréal, conseiller de certains syndicats ou fédérations, puis commissaire du CRTC à Ottawa, où il continua de rendre service aux travailleurs jusquà sa retraite. Il se montra discret sur les décisions de ses successeurs, Mathieu, Marchand, alors qu'il était encore dans le mouvement, ne voulant pas se transformer en gérant d'estrade. Je continuais à l'appeler «mon «président» et lui demandais à l'occasion, rarement, ce qu'il pensait de telle ou telle décision de la centrale, plus ou moins avisée. Alors, toujours avec son large sourire et son air un peu malicieux mais surtout rieur, il me répondait que, s'il avait été là, ça se serait peut-être passé autrement... Rien de plus. Picard n'était absolument pas un adepte du dénigrement.

NOUVELLES

Même dans les organismes publics Un acquis fragile

La francisation des organismes à caractère public ne semble pas, contrairement à ce que l'on pourrait croire, chose acquise. Tel est le constat fait par le Syndicat de transport de Montréal (entretien) CSN, qui vient de déposer une plainte formelle auprès de l'Office de la langue française.

Quand Toronto s'en mêle...

Le Syndicat, qui regroupe 2200 travailleurs, reproche aux dirigeants de la STCUM d'avoir contrevenu aux dispositions de la loi 101 au chapitre de la langue de travail en dispensant des cours de formation en anglais seulement à l'usine Crémazie. Le libellé de la plainte fait état d'un incident qui se serait produit au cours de l'année 1987, alors que sont entrées à l'usine deux nouvelles machines, soit une plieuse et une découpeuse-poinçonneuse. A ce moment, quatre travailleurs du département de métal en feuille auraient reçu, pour tout enseignement, un cours oral sur la facon d'utiliser la machine-

rie et pour ce faire, on aurait fait appel à un technicien de Toronto unilingue anglais. En outre, la partie plaignante affirme que toutes les informations reliées à la bonne marche de ces machines ne sont disponibles qu'en langue anglaise. Sur ce point, le Syndicat a formulé une demande afin que les volumes d'utilisation soient traduits en francais. La réponse est venue huit mois plus tard: fin de non-recevoir, la partie patronale ne voyant pas la nécessité d'un tel exercice.

Fierté et sécurité

Le Syndicat se dit outré par une telle attitude, qu'il qualifie d'insulte à la fierté d'appartenance d'une communauté à majorité francophone au Ouébec. De plus, toujours selon la partie syndicale, cette pratique va à l'encontre de la loi sur la santé et la sécurité du travail. On pense ici à la notion de dangerosité que sous-tend un apprentissage transmis dans une autre langue que sa langue d'origine, surtout si on n'en possède pas une connaissance appropriée. L'orga-



nisme devrait d'ailleurs en être saisi bientôt, si ce n'est déjà fait, car au moment d'écrire ces lignes, une plainte avait déjà été déposée.

Pas question!

Le délégué syndical au Comité de sécurité, André Lapierre, a déclaré à NOU-VELLES CSN que les travailleurs n'ont pas l'intention de reculer d'un pouce sur les droits chèrement acquis en matière de langue au travail: «Nous déposons cette plainte officielle, dans l'espoir que l'Office de la langue française saura rétablir dans notre milieu de travail, le droit fondamental d'avoir accès en tout temps et en toutes les circonstances, au respect de notre langue d'origine», a indiqué M. Lapierre.

Des colloques sur les comités de francisation

C'est sous le thème «Comités de francisation: partenaires essentiels », que se tiendront les 11 et 18 avril, de même que le 9 mai 1989, les colloques régionaux sur la francisation des entreprises. Ces événements sont organisés sous les auspices de l'Office de la langue française. Cette tribune bipartite réunira les responsables syndicaux et patronaux des comités de francisation. Le programme de la journée prévoit quatre ateliers de travail. Les débats porteront notamment sur les

étapes à franchir dans la démarche de francisation au sein des entreprises, le rôle qui incombe à chacun en cette matière, et l'utilisation du français au travail. Une journée d'étude est prévue pour chacune des régions suivantes: Montréal, rive sud et nord, le 11 avril 1989, au Grand Hôtel, à Montréal; Outaouais et Abitibi, le 18 avril 1989, au Grand Hôtel, à Montréal; Québec, le 9 mai 1989, au Château Frontenac. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en téléphonant à l'Office de la langue



française: (514) 873-6565.

Un signe...des temps?

Le prochain *meeting* a pour but d'établir un nouveau *planning*. Vous saisissez? En termes clairs, cela veut dire que la prochaine réunion a pour but d'établir un nouveau calendrier, un nouveau

programme ou un nouveau plan de travail. Elle pourrait aussi, du même coup, prévenir les participants et les participantes contre un emploi abusif des noms se terminant en *ing* qui se répandent de plus en plus sous l'influence de l'anglicisation.

Louis Blackburn.



Malgré la reprise économique, le taux de chômage québécois oscille toujours autour de 9 à 10 pour cent. Dans certaines régions du Québec, il atteint même plus de 16 pour cent. L'Ontario, par contre, connaît un taux de 5 pour cent, et le Canada, de 7 pour cent.

Des pays comme la Suisse, l'Autriche, la Norvège, le Japon et la Suède maintiennent constamment leur taux de chômage entre 2 et 4 pour cent depuis plus de trente ans ... malgré toutes les récessions économiques.

Trouvez l'erreur! ... ou du moins, faisons l'effort de trouver des pistes de solutions car lorsque l'économie ne tourne pas à pleine capacité, nous y perdons tous.

Face à ce constat, diverses personnalités et leaders du monde syndical, du monde des affaires, du monde de l'éducation, des municipalités, des coopératives, des groupes sociaux et communautaires du Québec ont décidé de passer à l'action pour le développement de l'emploi au Québec.

Ces personnes ont pris l'initiative de convoquer un forum national pour l'emploi qui se tiendra à Montréal les 5 et 6 novembre prochains.

Ce forum sera précédé de douze forums régionaux qui se tiendront au printemps.

Selon le président de la CSN, Gérald Larose, les objectifs de développement économique peuvent retenir l'emploi comme critère premier, mais aussi sa quantité et sa qualité. «Cela se vérifie dans d'autres pays, pourquoi ça ne serait pas possible ici?»

Les douze forums régionaux et le Forum national seront une occasion unique d'amorcer le débat et d'identifier les premières conditions à mettre en place pour s'orienter vers ce mieux-être collectif que pourrait être le plein emploi.



Colloque sur le vieillissement au travail

À Montréal, du 16 au 18 mars prochains, se tiendra un colloque international de recherche sur le vieillissement au travail. Ce colloque, organisé par l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT), regroupera une trentaine de chercheurs d'une dizaine de pays ainsi que des membres de groupes intéressés par la question (syndicats, troisième âge, intervenants sociaux).

Le thème du colloque, le vieillissement au travail, est relativement nouveau comme sujet de préoccupation et de recherche au Canada.

Pas tous pareils

Vieillir: nous vieillissons tous. Cependant, la recherche existante démontre de plus en plus que les travailleuses et les travailleurs ne vieillissent pas du tout de la même manière selon le type d'emploi qu'ils ont, leurs condi-tions de travail, leurs conditions d'emploi. Par exemple, une enquête de l'IRAT a démontré que les cols bleus de la ville de Montréal sont désavantagés au moment de la retraite par rapport à leurs confrères et consoeurs cols blancs. Pourtant, ils ont pratiquement le même régime de retraite. La différence se trouve dans les conditions de travail et d'emploi.

Le colloque s'est donc donné comme objectifs de sensibiliser le monde syndical au problème du vieillissement au travail, de favoriser un échange entre les chercheurs de différents pays et entre ces chercheurs et les praticiens du monde du travail et les intervenants sociaux concernés. Enfin, le colloque permettra au monde du travail de contribuer à la formulation de thèmes de recherche en ce domaine.

Les thèmes

Les thèmes de recherche abordés durant le colloque seront les suivants:

 conditions de travail, santé, sécurité et vieillissement au travail;

 les politiques de maind'oeuvre;

 effets des politiques publiques et privées et des revendications syndicales sur la dernière période de la vie active;

 impact des politiques publiques sur les personnes à la retraite;

 les femmes et le vieillissement au travail;

- l'action collective en

faveur des travailleuses et des travailleurs vieillissants ou à la retraite.

À la suite du colloque, l'IRAT publiera les textes des conférences ainsi qu'un document dans lequel on retrouvera les principales conclusions des discussions et qui pourra être utilisé dans les syndicats pour développer de nouvelles politiques. Après tout, tenir compte du vieillissement au travail, c'est une question de jugement, comme le dit le thème du colloque. Une question de jugement pour les travailleuses et les travailleurs, qui verraient leurs conditions de travail et de retraite améliorées, pour les employeurs et pour la société.

Inscription

Le colloque se tiendra à Montréal, de 20 h 00 le jeudi 16 mars à 12 hres, le samedi 18 mars à l'hôtel Ramada Renaissance (ancien hôtel du Parc), 3625 avenue du Parc. Les inscriptions passent par les centrales syndicales. À la CSN, contactez Louise Hénault (514) 598 2261.

<u>Chapais</u> Le maire doit réintégrer Colette Aubé

Les syndicats CSN de la région de Chapais exercent, depuis le 3 février dernier, des pressions sur le maire de cette municipalité du nord du Québec, M. Jacques Bérubé, et sur les élus municipaux, pour qu'ils réintègrent Colette Aubé dans ses fonctions d'assistante-greffière. Les syndicats demandent aussi au maire Bérubé et à ses collègues de retirer les accusations qui pèsent contre Colette Aubé. Selon l'administration municipale, l'employée, également présidente du Syndicat des employé-e-s municipaux (FEESP-CSN), aurait fourni illégalement des documents à un conseiller syndical, Alain Mailhot.

Les faits

Les membres du Conseil municipal de Chapais ont démis, le premier février dernier, l'assistante greffière de ses fonctions et l'ont mutée à un poste de secrétaire. Mutation accompagnée d'une baisse de salaire.



Colette Aubé

Les édiles municipaux ont accusé Colette Aubé d'avoir remis au conseiller syndical affecté à Chapais, Alain Mailhot, des dossiers auxquels il n'aurait pas dû avoir accès.

Alain Mailhot, lui, est catégorique: le 6 janvier dernier, le secrétaire-trésorier de Chapais, Daniel Dufour, un employé cadre, lui a donné l'autorisation de demander à Colette Aubé de lui fournir une copie des deux certificats de qualification de deux personnes.

En septembre 1988, ces

deux personnes ont postulé deux emplois vacants d'opérateur de machinerie lourde et journalier d'entretien. La Ville a exigé des candidats qu'ils présentent un certificat de qualification émis par la direction générale de la Main-d'oeuvre. C'était la première fois qu'on posait une telle exigence pour ce poste. Le syndicat a déposé un grief. Colette Aubé est à l'emploi de la municipalité depuis plus de neuf ans. Daniel Dufour, lui, travaille pour la Ville de Chapais depuis quelques mois seulement.

Votre appui

Les syndicats CSN peuvent appuyer la lutte pour la réintégration de Colette Aubé en écrivant au premier magistrat de Chapais: Jacques Bérubé, Ville de Chapais, C.P. 380, Chapais, P.Q. GOW 1H0. NB: c.c. au Syndicat des employés municipaux de Chapais (CSN): C.P. 278, Chapais, P.Q. GOW 1H0.

Menace de fermeture chez Camoplast

En lock-out depuis le 1er février dernier, les 215 travailleuses et travailleurs de Camoplast, une usine de fabrication de pièces de caoutchouc pour les motoneiges, font maintenant face à une menace de fermeture de la part de leur employeur.

La compagnie a déjà procédé au déménagement de son siège social, auparavant situé dans l'usine de Kingsbury, à Sherbrooke, quelques jours après le lock-out, et parle de relocaliser l'usine aux États-Unis.

Le syndicat des travailleuses et travailleurs de Camoplast (FM-CSN) a rejeté dans une proportion de 99,3% les dernières offres patronales,le 9 janvier dernier. Le 17 janvier, lors d'une séance de conciliation, le syndicat a présenté une proposition globale qui est demeurée sans réponse.

Les points en litige concernent les clauses de soustraitance, les changements technologiques, la formation professionnelle, le fonds de pension et les salaires, où l'employeur cherche à obtenir des reculs dans la convention.

Au cours des dernières négociations, les travailleurs ont accepté de faibles augmentations salariales et même un gel des salaires à cause de la situation précaire de l'entreprise.

Invoquant la bonne situation de l'usine, le syndicat demande aujour-d'hui des augmentations de 10%, 6% et 6% réparties sur trois ans. Pour sa part, l'employeur offre des hausses de 3%. Le salaire horaire moyen de l'usine de Kingsbury est de 10,02\$, alors que celui des autres entreprises de caoutchouc au Canada est de 12,64\$.

Un coup de pouce pour la FATA

La Fondation pour l'aide aux travailleuses et aux travailleurs accidentés (FATA), mise sur pied il y a maintenant six ans, a toujours besoin de votre soutien financier pour continuer son action.

A la suite d'une réduction des budgets alloués par le gouvernement fédéral aux Projets de développement de l'emploi, la FATA n'a pu toucher une subvention de 32 000\$, qui avait déjà été budgétée et devait servir à payer certains salaires

Une tuile sur la tête

L'annulation de cette subvention tombe comme une tuile sur la tête de la FATA. A la suite de son assemblée d'octobre 1987, la fondation avait mis en veilleuse la gratuité des services et décidait d'exiger des frais de la part des accidentés pour les services de défense et d'expertise médicale. Ces mesures ont contribué à réduire le déficit accumulé de 150 000\$ à 120 000\$.

La FATA, qui a traité plus de 6 000 dossiers et défendu plus de 4 500 travailleuses et travailleurs ces dernières années, a donc grandement besoin de votre appui financier pour honorer ses engagements envers ses prêteurs.

Le coût annuel d'adhésion est de 25\$ pour un individu, 100\$ pour un organisme de 100 membres ou moins, et 200\$ pour un organisme de plus de 100 membres.

Adresses de la FATA: 6839-A rue Drolet, Montréal, P,Q., H2S 2T1 - 514- 271-0901; 537 Boulevard Charest est, Québec, P,Q., G0K 3J2 - 418-641-0097; 37 rue Duchesne, Rimouski, P,Q. G5L 2E5 - 418-724-5934.



La CSN a de l'optique...

Depuis quelque temps, la CSN a fait une brèche dans l'industrie de la fabrication des verres optiques. Ainsi, en septembre 1987, les vingttrois travailleurs et travailleuses de la compagnie Pro-Optic, de Trois-Rivières, ont adhéré à la Fédération de la métallurgie de la CSN. L'été dernier, ce fut au tour de leurs 21 camarades de la compagnie Optique Laviolette, une entreprise également située à Trois-Rivières.

Un métier de précision

Avant de nous parler des motifs pour lesquels les employés de Pro-Optic se sont donné un syndicat, Gilles Michaud nous a parlé, avec beaucoup de ferveur, de leur métier.

«Bien entendu, il se donne un cours de base au CEGEP Édouard-Montpetit, à Longueuil, mais, dans l'ensemble, nous apprenons notre



Gilles Michaud

métier, un métier de précision, sur le tas, déclare-t-il. Les opérateurs et les techniciens accomplissent aussi un grand nombre de tâches manuelles, comme tailler le verre pour l'ajuster à la monture».

On comprendra que ce travail est d'autant plus nécessaire qu'il existe, dans le monde, des dizaines de milliers de montures différentes les unes des autres. Selon le président du syndicat, «une seule compagnie peut sortir, par exemple, jusqu'à trois ou quatre nouvelles montures par mois». On devinera que l'industrie des montures de lunettes obéit, elle aussi, aux lois de la mode.

Se syndiquer

En septembre 1987, six ans après l'ouverture de leur entreprise, les employé-e-s de Pro-Optic ont décidé de s'affilier à la Fédération de la métallurgie pour améliorer leurs conditions de travail, pour obtenir la sécurité d'emploi et pour toucher des hausses de salaires. Ainsi, depuis la signature d'une première convention collective, les salaires horaires sont passés de \$6,00 à \$8,00, et de \$8,00 à \$10,00.

Chez Optic Laviolette

Les négociations dans le but d'en arriver à la signature d'une première convention collective ont aussi débuté à l'atelier Optique Laviolette, de Trois-Rivières, où les 21 travailleurs et travailleuses sont membres de la CSN depuis l'été dernier.

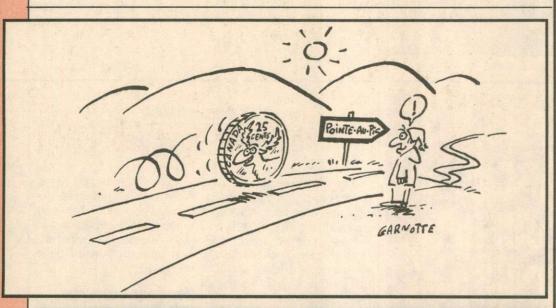


Le transport scolaire se concerte

Les syndicats du transport scolaire, qui représentent 1,200 membres affiliés à la FEESP-CSN, ont entrepris de se concerter provincialement lors d'une réunion qui a eu lieu à Drummondville les 11 et 12 février. Les inéquités qui existent dans le financement des contrats de transport entre les régions, les disparités qui en résultent dans les conventions collectives, et la menace sur la stabilité des emplois découlant de la récente décision de la Cour suprême relative au remplacement d'un sous-traitant par un autre, ont été le déclencheur de cette première rencontre à laquelle ont participé la moitié des quelque 30 syndicats concernés.

On peut s'attendre à une présence plus visible du transport scolaire dans le mouvement au cours des prochaines années, car le besoin d'harmoniser les conditions de financement et de travail a été exprimé avec force par les délégués à la réunion de Drummondville. On envisage d'ajuster l'échéance des conventions collectives. On s'intéresse à l'expérience de la négociation régionale pratiquée depuis 10 ans au Saguenay-Lac-St-Jean, où 21 accréditations coexistent dans un seul syn-

Marcel Gauthier, qui est à l'origine de ce regroupement, souligne qu'il existe des différences énormes dans le financement du transport scolaire, jusqu'à \$10,000 par circuit, ce qui fait que seule une action concertée nationalement peut permettre d'améliorer les conditions de travail de façon significative. «Mais nous sommes des petits syndicats avec de petits budgets, dit-il, ce qui fait que nous ne sommes pas très présents dans les instances du mouvement ».

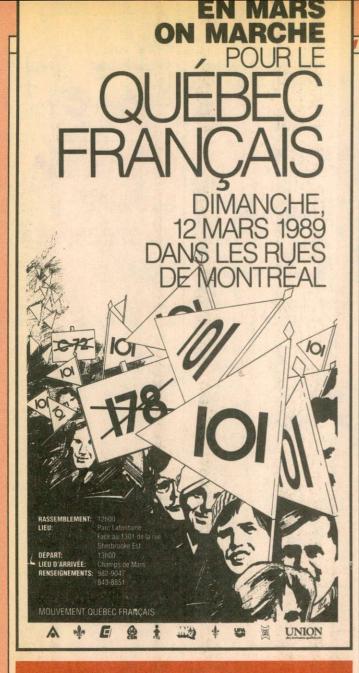


Pour soutenir la résistance

des travailleurs et travailleuses du Manoir Richelieu, à qui on a volé leurs emplois il y a trois ans.

CONTRIBUONS SOLIDAIREMENT À LA CAMPAGNE DU 25 CENTS

Adresser vos contributions au Syndicat des travailleurs du Manoir Richelieu (CSN), 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.



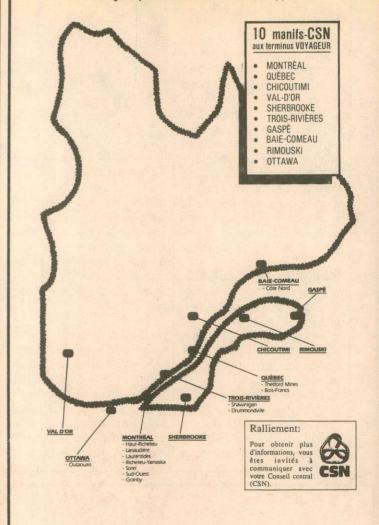
EN MARS, ON MARCHE pour le QUÉBEC FRANÇAIS

Dimanche, 12 mars 1989, dans les rues de Montréal. Rassemblement: 12 heures. Lieu: Parc Lafontaine, face au 1301 Sherbrooke est. Départ: 13 heures. Lieu d'arrivée: Champs de Mars. Renseignements:

982-9047 ou 843-8851

On freine VOYAGEUR 3 mars 89 / 18:30 heures

contre les millions de VOYAGEUR après 15 mois de lock-out et 9 mois de grève, 300 syndiqué-e-s ont besoin de votre appui.



Le 3 mars à 18h30

On freine Voyageur!

Les membres de la CSN auront l'occasion d'exprimer, le 3 mars prochain, leur solidarité à l'endroit des 300 syndiqué-e-s de Voyageur, en conflit depuis plusieurs mois, en manifestant devant un des dix terminus de la compagnie, situés dans les villes suivantes: Montréal, Québec, Chicoutimi, Val-D'Or, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gaspé, Baie-Comeau, Rimouski, et Ottawa.

Contre les reculs

Les 60 employées de bureau de Montréal, en lockout depuis décembre 1987, luttent contre les coupures de personnel, la prolongation de la semaine de travail, le gel des salaires et la réduction des avantages sociaux. Quant à leurs 240 camarades de l'entretien et des terminus de Montréal et de Québec, ils s'opposent à la réduction des salaires et des avantages sociaux de l'ordre de 20 à 31%.

Voyageur reste sur ses positions

En décembre 1988, les syndicats ont fait un effort pour dénouer les négociations en formulant une proposition globale de règlement, y compris un gel des salaires. Pour l'essentiel, la compagnie Voyageur est restée sur ses positions.

Pour plus d'informations sur les manifestations, communiquez avec votre Conseil central.

Pour une question d'accent

Le 14 février dernier, SOS Racisme et le Conseil central de Montréal ont tenu une conférence de presse conjointe pour dénoncer l'attitude discriminatoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CÉCM) dans un cas de congédiement.

En effet, Luis Zuniga, Chilien d'origine arrivé au Québec en 1977, embauché au service d'informatique de la CÉCM en novembre dernier, a été congédié le 16 décembre parce que, selon le directeur du service Jean-Claude Ratté, «les usagers ne comprennent pas son accent».

Pour le Conseil central de Montréal et SOS Racisme, ainsi que pour l'Association professionnelle du personnel administratif (APPA-CSN), ce renvoi est injuste et injustifiable parce qu'il n'est fondé ni sur la compétence de Monsieur Zuniga, ni sur sa non-connaissance du français, mais bien sur une question d'accent.

Une première

De plus, SOS Racisme et le Conseil central ont réclamé la mise en place d'un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les communautés culturelles et en lien avec les instances syndicales concernées. Pour les deux organismes, il est impensable qu'au moment où la clientèle de la CÉCM est à près de 50% composée d'étudiants provenant des minorités culturelles, à peine 2% du personnel de soutien soit issu des communautés ethniques. Cette coupure est porteuse à court terme de beaucoup de tensions raciales, disent-ils.

«Cette première action commune de SOS Racisme



et du Conseil central de Montréal, affirme son président Pierre Paquette, permet d'envisager un rapprochement important entre la majorité francophone et les minorités culturelles, rapprochement qui pourrait modifier substantiellement l'issue du débat linguistique au Québec».



Consol, Domtar: rencontre avec Bourassa

«Le secteur des pâtes et du papier a été modernisé, au cours de la dernière décennie, par une importante intervention de l'Etat québécois. Nous sommes donc très inquiets devant l'acquisition de la Consolidated Bathurst par la multinationale américaine Stone Container.» C'est ce qu'a déclaré Gérald Larose à NOUVELLES CSN, à la suite de la confirmation de la vente de Consol.

«Nous n'avons aucune garantie d'un développement futur de cette compagnie qui est un rouage important dans le secteur des pâtes et papiers. De plus, il n'y a pas de quoi se réjouir de voir le transfert à une multinationale américaine d'une compagnie oeuvrant dans un secteur économique

particulièrement névralgique pour nous».

Une semaine plus tôt, le président de la CSN avait rencontré Robert Bourassa, en compagnie du président de la FTPF, Claude Plamondon, et du coordonnateur des services de la fédération, Claude Rioux. Au cours de cette rencontre, ils avaient fait part au premier ministre du Québec de leurs inquiétudes.

Quant à la compagnie Domtar, le premier ministre a maintenu sa position, à savoir que le gouvernement désire se départir de cette compagnie. Cependant, a-t-on pu comprendre, le sort de Domtar ne saurait être de la même nature que celui de Consol, soit d'être vendue à des intérêts étrangers.

BIENVENUE!

Matériaux Les Rives

Les 100 employés des trois établissements de la compagnie Matériaux Les Rives, du Cap-de-la-Madeleine et de Trois-Rivières, sont officiellement membres de la Fédération du commerce (FC-CSN) depuis le 8 février dernier.

C'est un premier syndicat pour les travailleurs et les travailleuses de l'entreprise de vente, au détail et en gros, de matériaux de construction.

Lavo

La prochaine fois que vous achèterez une cruche d'eau de javel Lavo, La Parisienne, ou bien une marque maison, dites-vous qu'il s'agit là d'un produit fabriqué par des nouveaux membres de la CSN.

Le 27 janvier dernier, les cent cinq employé-e-s ont adhéré dans une proportion de 85% à la CSN. Ils ont quitté les rangs des Teamsters pour obtenir des meilleurs services et pour contrôler les actions, les décisions et les orientations de leur syndicat.

La lutte (parfois) en chantant

ôvre de moi!
Comment oser
écrire sur l'Afrique du Sud, où je
n'ai jamais mis les
pieds?

Suivez-moi. Sur la «Main» (3575, boul. St-Laurent, au 6e). Des gens de là-bas vous parlent, sur film ou sur vidéo -une vingtaine de productions au moins, distribuées par Vidéo Tiers monde. Ça doit équivaloir à bien des heures d'assemblées sur des thèmes de solidarité. Je me demande si les syndicats et groupes anti-apartheid puisent suffisamment dans ces images qui n'ont pas toujours le fini CBC-Radio-Canada, ni celui de CRY FREE-DOM. Souvent, les équipes qui les ont tournées ont risqué gros.

J'ai cru bon, par un matin de froidure, visionner cinq échantillons de films sur ces luttes qui, par moments, se déroulent en chantant et en

dansant.

Des cinq courts métrages que j'ai vus, deux seront disponibles en français en mars: WOMEN ARISE, qui vous transporte du sinistre township de Soweto au luxueux immeuble Carlton, à Johannesburgh. Elizabeth y fait des ménages; elle a mal au dos, ne dort que quatre heures par jour. On nous dit que bon nombre de femmes «de peine» ne voient que rarement leurs enfants. Et THE RAILWAY STRIKE, qui nous reporte au premier semestre de 1987. Ça se termine par la réintégration de 16,000 syndicalistes congédiés... Conflit qui laissera au moins huit cada" par Clément Trudel *



Cyril Ramaphosa, secrétaire général du COSATU

vres dans son sillage, la STS et son président Bart Grove ne néligeant aucun outil de répression contre le SARHWU. Un immeuble des syndicats COSATU est dynamité, 50 wagons flambent, mais la victoire mitigée du syndicat est acquise. On sait que des vexations et des restrictions plus sévères encore frappent en Afrique du Sud syndicats et forces démocratiques. On peut se demander si le pouvoir réussit à essouffler les militants qui auraient de bonnes raisons de se dire érein-

Le plus fort

Le plus fort de ces films m'apparaît être A TEST OF STRENGTH, sur la grève déclenchée par 340,000 mineurs de la NUM (National Union of Mineworkers), toujours en 1987. Statistiques lugubres, comme d'habitude: il y aura 9 tués, 500 blessés et au moins 400 détentions durant cette grève qui fait plier la puissante Chambre des Mines et l'Anglo American Corporation. Ça ne s'était pas vu depuis 1956.

es deux autres films? Ils traitent de conflits éclatant dans des filiales de multinationales. BITTER ROOTS parle de 200 mises à pied à la Transvaal Alloys (capitaux de RFA), de décès dûs à la malnutrition puisque, sans salaire, on se nourrit moins et l'on va sur les collines déterrer les racines amères pour sa pitance quotidienne. Trois ans de conflit. Il a fallu que ce vidéo se promène à Bruxelles et devant le Parlement européen pour que tombent de nouvelles offres patronales sur la table de négociation. Il y a aussi le récit de ce chantage d'une compagnie britannique dont la raffinerie de platine (Mathey Rustenburg Refineries, de Wadeville) devait déménager au Bophuthatswana... oui, l'un de ces dix bantoustans «indépendants» où les capitalistes ont la vie encore plus agréable qu'en Afrique du Sud, sans cette main-d'oeuvre aguerrie. YOU MOVE, WE STRIKE, c'est un coup de frein donné par des travailleurs à un déménagement d'usine qui les aurait acculés à des conditions de vie précaire, à la faim, et à la perte de leur citoyenneté sud-africaine (vaut mieux encore être prolétaire - face au régime injuste de l'apartheid - que sous-prolétaire ailleurs).

est un filon. Je souhaite qu'il soit davantage exploité, soit à Vidéo Tiers monde, soit à Carrefour international, soit dans la très vaste vidéothèque de l'Office national du film. Contre l'apartheid, les protestations morales fusent: tartufferies? Je pense qu'il faut se donner une chance d'entendre ceux qui se battent, au nom de 25 millions de Noirs, de Blancs, d'Asiatiques, de Métis. Il y a là des kilomètres d'images emmagasinés. Personne ne doit ignorer ce qui se passe derrière le rideau de l'apartheid. Personne n'est, ensuite, dispensé de prendre parti contre ces politiques et ces pratiques qui, je le confesse, m'écoeurent.

NDLR: On peut obtenir le catalogue des films disponibles à Vidéo Tiers monde (coût: \$10) en s'adressant au 3575, boul. St-Laurent, suite 608, Montréal H2X 2T7. Téléphone: 514-982-0770. Les frais de location d'un film varient de \$35 à \$75, selon sa durée.

*Clément Trudel est journaliste au journal Le Devoir. LES AUTRES

TCHÉCOSLOVAQUIE

Les intellectuels mobilisent

Le 6 février dernier, les militants tchécoslovaques rendaient publique une pétition signée par plus de mille deux cents artistes et intellectuels du pays. L'appel aux autorités visait la libération du dramaturge Vaclav Havel emprisonné depuis le 16 janvier; Havel, rappelons-le, fut un des principaux animateurs de la Charte 77 pour la défense des droits de l'homme. Le texte demandait de plus au pouvoir «d'accepter le dialogue» et d'assurer une «information véridique» à la population. L'Etat est demeuré sourd et muet.

FRANCE

Matraqueursmatraqués et lutte pour la dignité

Dans la nuit du 7 au 8 février, les gardiens de la prison Fleury-Mérogis, le plus grand pénitencier d'Europe avec 4 455 détenu-e-s, ont subi les foudres de la répression. Des gardes mobiles ont en effet attaqué à coups de matraques et de gaz lacrymogène les lignes de piquetage dressées pour obtenir des augmentations salariales parce que la grève est interdite à cette catégorie de fonctionnaire. «Ils nous ont traité comme des chiens, a déclaré un surveillant. Ils nous ont tapé dessus comme si nous étions des voyous. Quand je pense que l'on fait quasiment partie de la même famille, ça me rend malade». Des choses qui arrivent, quoi...

Plus édifiante est la lutte que mènent depuis le 14 novembre quarante ouvriers de l'usine de Rufa à Caen. Soutenus parla CGT et la CFDT, les quarante, qui sont des travailleurs immigrés (Turcs, Portugais et autres), en ont eu assez de «travailler et de se taire pour survivre» et ont décidé de se défendre. Contre le froid, contre la poussière, contre le bruit, contre les injures racistes, contre des règlements stupides qui prévoient le renouvellement mensuel des gants de protection quand, après deux jours, ces mêmes gants sont rongés par l'acide. N'en déplaise aux savants, trop savants observateurs qui en rajoutent sur la «grève, moyen de lutte dépassée», Saban, Policarpo, Mehmet et tous les autres n'avaient pas d'autres moyens de défense à leur disposition.

PÉROU

Toujours la mort

La guérilla qui ravage le Pérou et a fait 15 000 morts a ajouté une victime à son triste bilan, le 13 février dernier. Saul Cantoral, secrétaire général de la puissante Fédération péruvienne des travailleurs des mines et de la métallurgie (60 000 membres) est en effet tombé sous les balles d'un tueur de l'extrêmedroite.

Le patronat du pays le haïssait: l'an passé, Cantoral avait dirigé deux grèves, dont l'une de 55 jours qui avait fait perdre un demi-milliard \$ aux propriétaires des mines de cuivre, de zinc et d'argent. Une grève nationale de protestation de 24 heures a été déclenchée le 16 février, jour de l'enterrement de Cantoral.

ouvriers présentent un bloc majoritaire. Au cours des dix dernières années, le nombre de travailleurs possédant des parts dans les compagnies qui les embauchent est passé de trois à dix millions! Tous se prévalent du plan dit ESOP (Employee Stock Ownership Plan) pensé par un obscur avocat de San Francisco, dans les



Manifestation à Haiti

D'Haiti nous parviennent des images de généraux-dictateurs ou de personnes assassinées; rarement, trop rarement nous montre-t-on un peuple en lutte pour sa libération. La photo ci-haut, prise lors d'une manifestation en octobre nous rappelle que làbas, on fait plus qu'obéir et mourir...

ÉTATS-UNIS

Mainmise sur les entreprises

L'offensive pour le contrôle ouvrier des entreprises est-elle en voie de se réaliser aux Etats-Unis? Actuellement, dans 9 800 compagnies, des travailleurs possèdent des actions et dans 1500 entreprises, les parts détenues par les

années 50, Louis Kelso, et qui semble présenter de nombreux avantages: abattements fiscaux, mais également augmentation de la motivation, de la productivité, donc de la compétitivité, et bien sûr, enrichissement des actionnaires. A la compagnie d'imprimerie Quad/Graphics au Wisconsin, par exemple, les actions détenues par les travailleurs ayant en moyenne cinq ans d'ancienneté valent aujourd'hui 250 000\$.

PARLONS MÉDIAS CA PRESSE!



par Jacques Guay

M. Desmarais, pardonnez-nous...

insi donc, M. Paul Desmarais nous a punis. Parce qu'on ne lui a pas laissé mettre la main sur Télé-Métropole et Unimédia; parce qu'on n'a pas voulu lui vendre Domtar, il a décidé de céder la Consol à la Stone Container.

C'est du moins l'opinion exprimée dans La Presse du 28 janvier par l'analyste financier Claude Picher: «Power ne peut plus acheter? Elle vend!» Et, pour être bien sûr, sans doute, que les lecteurs comprennent bien le message, le même jour, l'éditorialiste en chef, Alain Dubuc, affirme: «Power: nul n'est prophète en son pays».

Quelques jours plus tard, c'est au tour de Marcel Adam d'insister dans une opinion au titre culpabilisant: «Un dénigrement qui nous coûte cher». «Ce sont en effet, soulignet-il, les centrales syndicales et certains milieux nationalistes radicaux qui ont fait mauvaise réputation à M. Desmarais, à l'occasion de deux conflits de travail majeurs survenus à La Presse en 1971 et 1977...»

Décidemment, les lecteurs de La Presse sont durs de comprenure. Le 9 février, dans «Langue et papier», Mme Lysiane Gagnon elle-même y va de son commentaire. Affirmant, comme l'avait fait Alain Dubuc, que M. Bourassa s'apprête à vendre Domtar à «ses copains» Péladeau et Maxwell, elle note:

«J'ai bien hâte de voir si la Fédération professionnelle des journalistes, qui a dénoncé l'acquisition de Power dans les communications (même si Power ne possède, à part La Presse, que trois petits quotidiens à Sherbrooke, Trois-Rivières et Granby), si la FPJQ donc, se penchera sur ce beau cas de concentration que constitue l'empire Péladeau...»

Je ne nie pas que M. Péladeau possède un empire. Encore que contrairement à M. Desmarais, il ne l'a pas acquis seulement en rachetant des entreprises, il en a quand même créé quelquesunes, dont ses deux grands quotidiens francophones. Mais ce que fait le voisin ne justifie rien.

Mme Gagnon oublie, par ailleurs, ou ignorece qui serait le comble de la part d'une journaliste chevronnée—que Power possède également une station de télévision à Carleton, une station de radio à Granby, une autre à Shawinigan, deux autres à Rimouski et huit hebdos à Sherbrooke et dans la Mauricie. C'est peu, sans doute, mais cela aurait été toute autre chose si elle avait pu mettre la main sur Télé-Métropole et Unimédia.

M. Adam, lui, semble oublier, ou feint d'oublier, que c'est la mainmise de Power sur des quotidiens, des hebdos (dont Dimanche-Matin) et des stations de radio (dont CKAC) et de télévision (dont CHLT) qui a provoqué, à la fin des années soixante, le vaste mouvement contre la concentration au Québec; mouvement qui a amené la création d'une commission parlementaire et forcé Power à se départir de ses avoirs dans la presse électronique au profit de M. De Gaspé Beaubien.

Cette crainte remonte donc bien avant que M. Desmarais donne sa pleine mesure de gestionnaire dans deux conflits à La Presse, dont l'un a servi de prétexte à la fermeture du Montréal-Matin.

Cette croisade est d'autant plus étonnante que le principal intéressé, M. Paul Desmarais lui-même, dans un article publié dans La Presse du 27 janvier, s'explique sur la transaction de la Consol et je cite:

«M. Desmarais croit que vient le temps où un investisseur doit réaliser ses avoirs. C'est ce qu'il a fait avec la conviction que Consol passe entre bonne mains».

Bref, quand le profit est excellent—25\$ chacune pour des actions qui se transigeaient alors un peu plus de 16\$ à la Bourse—on vend. Et ce n'est pas la première fois que M. Desmarais réalise ainsi une bonne affaire. Il a agi de même plusieurs fois dans le passé. Notamment avec les autobus Voyageur et la Canada Steamship Line.

MM. Dubuc et Picher devraient d'ailleurs nous raconter comment M. Desmarais a bâti son holding à partir de la compagnie d'autobus quasi en faillite de son père, à Sudbury.

Enfin, j'ai toujours pensé que la concentration des médias était d'autant plus dangereuse que les propriétaires possédaient des intérêts diversifiés dans plusieurs secteurs économiques. Cela, me semblait-il, rendait quasi impossible, ou du moins très héroïque, le traitement d'informations où leurs intérêts sont en cause.

Tout comme le libreéchange, la vente de la Consol est pour moi un très bon exemple de la difficulté pour La Presse d'informer sans partipris.





La délation, ou la tragique fragilité de nos libertés



l inspire le dégoût. La société le bannit de ses rangs sitôt qu'il est démasqué. Pourtant, le délateur, qu'on le veuille ou non, fait partie intégrante de toute organisation sociale et ce, depuis des temps immémoriaux. Les offres de récompense contre renseignements, que publient régulièrement les médias, ne nous font plus sourciller, ni les procès où témoignent des «repentis» à qui on a promis un allégement de leur peine.

font de la délation les États totalitaires. Mais les pays dits démocratiques ne sont pas en reste. En France, à peine close l'affaire Barbie et enfouis les mauvais souvenirs de la collaboration sous l'Occupation, voilà que s'est ouvert le chapitre du terrorisme international. Encouragée par l'Etat sous prétexte de

protéger la démocratie, la délation est devenue un geste civique. Un encouragement de poids: un sondage effectué en mai 1987 révélait que, sur un échantillon de mille personnes, 68% «se déclaraient prêtes à dénoncer un individu suspecté de terrorisme parce que les pouvoirs publics l'ont demandé.»

La délation à la loupe

C'est cette nouvelle situation posée par le terrorisme qui a amené les On sait l'usage que | éditeurs de la revue |

Autrement à consacrer un numéro à la délation. L'ouvrage est divisé en trois parties: la première, intitulée «Visible, invisible, la délation au quotidien», tente d'explorer la zone frontière entre information, témoignage et délation en traquant cette dernière dans sa banalité quotidienne, celle du citoyen au-dessus de tout soupçon qui participe à une télé-enquête, du petit écolier qui «rapporte» son camarade au professeur, de l'informateur des grands quotidiens, sans oublier l'indicateur de police, bien entendu.

Sous le titre «La délation, arme ou système politique», la seconde partie démontre avec quelle aisance elle s'incruste au coeur des régimes politiques, tout autant des systèmes totalitaires - qui se fondent sur elle - que des démocraties en crise. Différents témoignages nous transportent de l'Italie des repentis à la Chine, pendant et après Mao, en passant par l'Amérique du maccarthysme et la France sous

l'Occupation.

Enfin, dans le but de savoir si la délation est structurellement liée à l'organisation de la Cité, la dernière partie, intitulée «Au commencement était la délation», en fouille les origines et le développement à travers les textes et les pratiques des religions, l'histoire de la cité et le traitement juridique qui en a été fait au cours des temps.

Même si, d'une période à l'autre, le statut de la délation a pu varier, ses ressorts sont toujours demeurés les mêmes: «l'argent, la haine, la peur, la jalousie - tous les registres de la bassesse humaine»; son objectif également: accroître le contrôle social.

pour lire prémunir.

Nicole Czechowski et Jacques Hassoun, dir.: «La délation», revue Autrement no 94, Paris, novembre 1987, 176 p.

Lucie Laurin

John Coltrane

Après avoir sombré dans l'oubli durant plusieurs années, sinon des décennies, le phénomène Charlie Paker refait peu à peu surface pour le plus grand bien du jazz. C'est en écoutant de nouveau sa musique que j'ai sorti de la poussière quelques bandes de John Coltrane.

«Trane» a marqué le jazz, et par extension le rock, comme peu de musiciens l'ont fait avant et après lui. Il n'est pas exagéré de dire que le style qu'il a mis de l'avant durant sa trop courte carrière a influencé la musique des années 60 et 70. Pensons seulement au groupe Cream qui, par sa structure musicale, possédait autant d'affinités

avec le jazz que le rock, et qui a profité de tout le courant développé par le saxophoniste Coltrane. Pensons aussi à The Byrds qui ont composé «Height Miles Hight» après avoir écouté Coltrane.

Miles Davis

John Coltrane a débuté au sein d'une formation de Rythm n' Blues en 1947. Ce n'est qu'en 1955, lorsqu'il joint le quintette de Miles Davis, qu'il obtient la reconnaissance populaire. Son solo sur «Round about Midnight» lui procure la renommée immédiate.

Avec Davis, John Coltrane participe à d'autres enregistrements mémorables: «Kind of Blue», «Someday My Prince will come», etc. Déjà, à cette époque, Coltrane se distingue par des solos qui surpassent tout ce qu'on a entendu jusqu'alors. A-

vec lui, l'ère des solos de moins de deux minutes est définitivement révolue.

Un nouveau style

En fait, le jeu de Coltrane n'était pas seulement caractérisé par la longueur de ses solos, mais également par sa rapidité d'exécution.

Jusqu'à «Ascension», en 1965, la progression de Coltrane vers le «Free Jazz» a été lente mais combien intéressante. Parmi les enregistrements de Coltrane, retenons le concert «Live at Birdland», le «Paris Concert», le «Concert in Japan», et surtout «A Love Supreme», tenu pour le summum de son oeuvre.

Accompagné le plus souvent par Jimmy Garrison à la basse, McCoy Tyner au piano et Elvin Jones à la batterie, Coltrane a pu s'appuyer sur d'excellents musiciens qui lui ont permis d'atteindre une liberté telle, qu'il a révolutionné les règles non écrites de l'improvisation.

Louis-Serge Houle



Sur la piste de Coltrane...

«Mon sentiment est que Coltrane essayait d'atteindre ni plus ni moins qu'à la vérité absolue, et qu'il utilisait son instrument pour aller audelà de la musique. Je compare habituellement ce qu'il faisait avec les processus de méditation dont parle Martz dans son livre «The Poetry of Meditation»; de même, ceux de Castaneda dans ses ouvrages».

-John Taggart, cité dans «Chasin 'The Trane - John Coltrane» de J.C.Thomas (Denoël 1984).

Né à Hamlet, en Caroline du Nord, en septembre 1926, et décédé à l'âge de 40 ans, en juillet 1967, à New-York, John Coltrane a contribué, par sa musique, au «mouvement nationaliste culturel

noir américain». Ce mouvement se distinguait, entre autres, par le fait que les Noirs américains étaient fiers de leurs origines africaines, portaient des vêtements africains, comme le dashiki (une large chemise) et, dans certains cas, allaient même jusqu'à renouer avec des religions pratiquées sur ce continent, tel l'islamisme.

Philosophies et religions

De 1957 jusqu'à sa mort, les philosophies, les religions, voire la quête de Dieu, ont pris une grande place dans la vie de Coltrane et l'ont guidé dans sa démarche musicale. Coltrane avait été, jusqu'au printemps 1957, un grand consommateur de tabac, d'alcool et d'héroïne. Il a donc abandonné ces toxicomanies, à

l'exception du tabac, pour pouvoir mieux se concentrer sur sa musique et la dédier à Dieu lui-même.

Parmi ses lectures, citons la Kabbale, une tradition juive qui donne une interprétation mystique et allégorique de l'Ancien Testament. La Kabbale «l'aida beaucoup» dans la composition de «A Love Supreme». Il s'est aussi intéressé à l'hindouisme et a eu l'occasion d'en discuter avec le maître de la cithare: Ravi Shankar. Parmi les autres influmentionnons ences,

également le pianiste Thelonius Monk et le musicien Sun Ra. Monk a permis à Coltrane de développer sa technique. Sun Ra, un type plutôt bouddhiste, a prêté à Coltrane des livres sur l'espace intersidéral.

Pour découvrir Coltrane, commencez par «Live at The Village Vanguard», qui comprend «Spiritual», une de ses très belles pièces de recueillement et de méditation.

Michel Crête.

BILLET

Le péril islamique

ien sûr, il est fort tentant de verser cette histoire de «Versets» et de «chasse à l'auteur» au compte, déjà bien garni, de l'implacable et toujours florissante Bêtise humaine.

Encore faudrait-il considérer sérieusement la possibilité d'en déposer une bonne partie dans celui, non moins prospère, du fanatisme et de l'étroitesse d'esprit. On a en effet parfois l'impression que ce sont là les mamelles de beaucoup de religions et des sectes de toutes natures qui leur servent de progéniture. Plus ou moins bâtarde, il est vrai, mais ça, c'est une autre histoire.

Bien sûr aussi, il est facile de faire les gorges chaudes et de mettre en opposition les délires khomeinyques, pour ne pas

dire comiques, et la culture judéo-chrétienne et occidentale qui, on sait bien - en voilà encore la preuve -, est supérieure à toutes les autres!...

Et tout naturellement, suivent les images sataniques des hordes sauvages au teint basané envahissant le continent tout entier, cimeterres entre les dents, pour trancher la tête des Infidèles. Ces images se déroulent dans certains esprits, il va sans dire, mais elles trouvent aussi facilement bonne presse.

Et la boucle est bouclée: des juifs de Zündel, TOUS les juifs, aux musulmans de Rushdie, TOUS les arabes, en passant évidemment par les communistes et les granolas, tout ce qui ne roule pas en Chrysler et ne passe pas un mois par année dans une roulotte sur un parking au bord de l'autoroute - tout le reste de la planète, quoi! - c'est dangereux....

Mais le véritable danger, pour nous, dans tout cela, ne serait-ce pas que notre ministère du Revenu a **immédiatement** interdit, dès la menace, l'importation de l'oeuvre de Rushdie et a mis deux jours à lever cette interdiction?

Retenons aussi que deux des institutions commerciales considérées parmi

les plus «vénérables», chez nos concitoyens anglophones, les librairies Cole's et W. Smith, ont immédiatement retiré, «nonobstant» toute autre considération, le livre de toutes leurs tablettes à travers le pays, sans distinction aucune entre «l'intérieur» et «l'extérieur», cette fois, et sans rechignage.

Did you say you want to talk about freedom of speech, Mr. Smith?...

Jean-Pierre Paré





8 mars 1989